

Directeur d'institut de formation paramédicale

Objet	Domaine d'application
Ce document décrit l'ensemble des éléments constituant la fiche de poste du directeur d'institut de formation paramédicale	Ce document s'applique au directeur exerçant ses fonctions dans les deux instituts de formation paramédicale (IFSI et IFAS) du Centre Hospitalier de Saint-Nazaire

Référence(s)

**Famille :** Management, gestion et aide à la décision

**Sous-famille :** Management stratégique

**Code métier :** 45C40

Décret n°2002-550 du 19 avril 2002, portant statut particulier du corps des directeurs des soins de la fonction publique hospitalière

Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012, portant statut particulier du corps des cadres de santé paramédicaux de la fonction publique hospitalière

Ordonnance du 02 mai 2005 article L.6146-6 simplifiant le régime juridique des établissements de santé

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires

Arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

Définition(s)

**1. Missions générales**

L'IFSI-IFAS de Saint-Nazaire est adossé au Centre Hospitalier de Saint-Nazaire, établissement public de santé regroupant 940 lits et places de MCO, SSR, psychiatrie et USLD/EHPAD.

Le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire fait partie intégrante de la cité sanitaire dans laquelle il partage ses locaux avec la Clinique Mutualiste de l'Estuaire. Son bassin d'attraction est de 250 000 personnes l'hiver et compte tenu de l'activité touristique, de 750 000 l'été.

Dans ce contexte, les deux partenaires ont élaboré un projet médical commun, qui permet de proposer une offre de soins complète. Trois services sont mutualisés entre le Centre Hospitalier et la Clinique : les blocs opératoires, les unités de chirurgie et d'anesthésie ambulatoires et la pharmacie.

Par ailleurs, le Centre Hospitalier de Saint-Nazaire est adhérent au GHT 44 dont l'établissement porteur est le CHU de Nantes, composé des 13 centres hospitaliers du département de Loire-Atlantique.

L'IFSI-IFAS de Saint-Nazaire accueille des promotions de 55 étudiants infirmiers et 70 élèves aides-soignants.

L'équipe est composée de 14 formateurs, d'une documentaliste, de 3 secrétaires et 2 agents d'accueil, logistique et d'entretien.

Le directeur de l'IFSI –IFAS, placé sous l'autorité directe du chef d'établissement, est responsable de la conception du projet pédagogique de l'IFSI-IFAS, de l'organisation de l'enseignement théorique et clinique, du contrôle des études, de l'encadrement des formateurs et de la gestion administrative et financière, il préside la commission d'attribution des crédits ECTS. Le directeur préside également le jury des épreuves de sélection de l'institut dont il a la charge et organise la correction des épreuves. Il est le seul à pouvoir autoriser un étudiant malade à reporter sa scolarité ou à dispenser un étudiant de certaines unités d'enseignement ou de certains stages, après avis du conseil pédagogique. Il prend la décision finale d'autoriser un redoublement si l'étudiant a obtenu moins de 30 crédits ECTS au cours de sa première ou deuxième année. Il prononce les sanctions disciplinaires vis-à-vis des étudiants et élèves après avoir recueilli l'avis de l'instance compétente. À l'échelon régional, les directeurs d'IFSI peuvent être appelés à participer au jury chargé d'établir la liste des candidats autorisés à passer les épreuves de sélection pour entrer en IFSI et d'attribution du diplôme d'Etat. Ils contribuent à la mise en œuvre de parcoursup. Pour la formation d'aide-soignant, les directeurs d'IFAS a en charge l'organisation du concours en lien avec les autres IFAS du département, et participent au jury de diplôme par la voie scolaire ou par la VAE.

## 2. Relations fonctionnelles

Le directeur de l'IFSI –IFAS entretient des relations fonctionnelles avec les différentes directions fonctionnelles de l'établissement : direction des soins, DRH, direction des affaires financières, direction des ressources logistiques et techniques, direction de la qualité, de la gestion des risques et des usagers, direction des affaires médicales et générales.

Il peut s'appuyer sur une collaboration étroite avec la Coordinatrice Générale des Soins du Centre Hospitalier.

Au sein du GHT 44, une collaboration et une coordination sont entretenues avec les IFSI-IFAS de Chateaubriand et Nantes, ce dernier étant établissement porteur du GHT.

Des liens réguliers sont établis avec la Région Pays de la Loire, autorité organisatrice des formations sanitaires et sociales, autorité d'agrément pour les directeurs des IFSI et IFAS, et financeur essentiel de l'IFSI/IFAS.

Dans le cadre de l'universitarisation de la formation infirmière, l'IFSI de Saint-Nazaire travaille en partenariat avec l'Université de Nantes.

## Description de l'activité

### 3. Activités

#### 3-1 Volet institutionnel

- Préparation du dossier d'autorisation en vue de la création ou du renouvellement de l'autorisation des instituts de formation
- Définition et mise en œuvre de la démarche qualité à l'IFSI/IFAS et participation au processus de certification de l'établissement
- Elaboration des règlements intérieurs des IFSI-IFAS et validation après avis des instances compétentes
- Réalisation du rapport annuel d'activité et du rapport d'exécution à destination de la Région
- Détermination, adaptation et suivi des organisations internes de l'institut
- Apport à la politique de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences de l'établissement par sa connaissance de l'évolution des métiers soignants

### **3-2 Volet pédagogique**

- Conception, avec l'ensemble de l'équipe enseignante, du projet pédagogique
- Organisation et mise en œuvre de la formation initiale, préparatoire et continue, pour ce dernier, en partenariat avec le service formation de la DRH
- Organisation du déroulement de l'enseignement théorique et clinique, de l'alternance des périodes de formation théorique et de stage en lien avec les établissements d'accueil et les IFSI/IFAS partenaires
- Contrôle du contenu des études et du dispositif d'évaluation de la formation
- Animation et encadrement de l'équipe pédagogique
- Présidence de la commission d'attribution des crédits ECTS
- Participation aux jurys de délivrance des diplômes ou certificats sanctionnant les formations dispensées dans l'institut
- Organisation de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut présidée par le représentant de l'Etat, de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants qu'il préside, de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires et de la section relative à la vie étudiante pour l'IFSI et du conseil technique pour l'IFAS

### **3-3 Volet vie étudiante et informations sur les métiers et formations**

- Information des publics concernés sur les métiers, les formations et les modalités d'accès à celles-ci
- Organisation et mise en œuvre des épreuves de sélection ainsi que des jurys constitués en vue de l'admission dans les instituts de formation
- Accueil et information des étudiants et mise à disposition de ressources pédagogiques et de recherche
- Accueil et information auprès des acteurs du service public régional de l'orientation (pôle emploi, missions locales, CIO, actions de découvertes des métiers..)
- Mise en œuvre des décisions d'orientation générale ou pédagogiques ou disciplinaires individuelles concernant les étudiants

### **3-4 Gestion de la structure de formation**

- Participation au recrutement des formateurs permanents et des intervenants extérieurs
- Gestion fonctionnelle des personnels affectés à la structure de formation et placés sous sa responsabilité
- Responsabilité de l'établissement des justificatifs nécessaires à la gestion du temps et de la paye des agents ou intervenants de l'IFSI/IFAS, ainsi que des indemnités de stage et frais de déplacement des étudiants
- Gestion financière de la structure dans le cadre de la délégation donnée par le Directeur du centre hospitalier et du budget arrêté annuellement en lien avec le Conseil Régional des Pays de la Loire
- Répartition équilibrée des ressources
- Recherche dynamique de financements complémentaires,
- Veille au respect des règles de sécurité et à l'entretien des locaux et du matériel

### **3-5 Activités en relation avec les partenaires extérieurs**

#### *S'agissant de l'Etat ou des autorités de tutelle*

- Proposition, coordination et évaluation de la politique de formation en lien avec l'ARS, la DRJSCS et les Universités

- Participation aux travaux, réflexions et projets au niveau régional en collaboration avec les conseillers pédagogiques et techniques régionaux

#### *S'agissant de la Région*

- Représentation de l'établissement lors de l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales pour les métiers relevant de sa compétence
- Participation aux travaux, réflexions et projets au niveau régional en collaboration avec les services du Conseil régional
- Contribution à la procédure budgétaire annuelle en lien avec la DAF du Centre Hospitalier et les services de la Région
- Mise en œuvre des dispositions de la convention annuelle signée annuellement entre la Région et le Centre hospitalier de St Nazaire en lien avec les autres directions du CH,
- Validation des dossiers d'aide à la vie quotidienne des étudiants et élèves transmis à la Région, et mise en œuvre des process définis par la Région pour sécuriser les parcours de formation

#### *S'agissant des autres établissements sanitaires ou médico-sociaux*

- Mise en œuvre et évaluation du partenariat dans le cadre des stages
- Participation à l'élaboration d'une politique de coordination des dispositifs de formation initiale dans le cadre du GHT

#### *S'agissant des autres partenaires*

- Promotion de l'activité de l'institut de formation auprès des entreprises et partenaires
- Coordination avec les autres acteurs du territoire : Pôle emploi, organismes de protection sociale, mission locale, autres établissements d'enseignement (lycées,...), forums des métiers

## **4. Principaux projets en cours ou thématiques d'actualités**

- Développement de l'offre de formation de l'institut de formation lui permettant de bénéficier de financements complémentaires et répondre aux besoins des employeurs du territoire dans le champ sanitaire et médico-social,
- Lancement d'une étude en partenariat avec la Région permettant de comparer en opportunité les alternatives pouvant se présenter au plan architectural (réhabilitation-extension du bâtiment sur le site actuel / construction neuve et relocalisation)
- Mise en œuvre des nouvelles procédures d'admission post-bas (PARCOURSUP)

## **5. Compétences requises**

### **Compétences stratégiques**

- Savoir se situer dans l'environnement et vis-à-vis des acteurs (structures et acteurs de santé, acteurs de formation, universités, autres instituts publics ou privés) des besoins en formation, en lien avec les Conseils Régionaux, les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés (OPCA/futur OPCO) et l'Agence Nationale du Développement Professionnel (ANDPC)
- Savoir traduire les objectifs d'évolution des métiers et des compétences en objectifs pédagogiques et en plans d'actions
- Savoir identifier et développer un réseau de formateurs internes et d'intervenants externes
- Savoir développer des relations soutenues avec les lieux de stage et futurs employeurs

### **Compétences de coordination**

Code 45C40	Fiche de poste de directeur des instituts de formation paramédicale	Version	Page 4 sur 5
------------	---	---------	--------------

- Savoir décider, négocier et arbitrer en interne et en externe avec les différents acteurs de la formation (financeurs, formateurs, terrains de stage, employeurs potentiels)
- Savoir planifier, organiser, répartir les ressources au sein d'un institut de formation dans une approche transversale et efficiente
- Savoir animer le réseau de formateurs internes et d'intervenants externes ainsi que les professionnels accueillant les stagiaires

#### Compétences opérationnelles

- Analyser et évaluer les pratiques professionnelles de l'équipe pédagogique et de l'ensemble des personnels de la structure
- Prévoir l'évaluation des formations dans le cadre des procédures définies par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Assurer une veille continue sur les évolutions réglementaires dans les domaines de la formation et de l'exercice des professions paramédicales et de la santé
- Savoir développer une communication pertinente vis-à-vis des différents acteurs, notamment en sachant rendre compte, alerter, informer le chef d'établissement et/ou les autres partenaires internes
- Savoir faire usage des systèmes d'information et de communication

#### Connaissances associées

- Ingénierie de formation
- Pédagogie des adultes
- Méthodes d'évaluation des dispositifs de formation
- Cadre législatif et réglementaire de la formation paramédicale, de la formation professionnelle continue (CPF, indemnisation chômage, droits et obligations d'un centre de formation professionnelle continue..),
- Techniques managériales

#### Autres

- Double expérience souhaitée en qualité de cadre de santé en unité de soins et de cadre formateur
- Disposer des connaissances, compétences, diplômes, et conditions nécessaires à l'obtention de l'agrément en qualité de directeur d'IFS/IFASI par la Région Pays de la Loire
- Nécessité d'un engagement durable sur les fonctions de direction IFSI/IFAS compte tenu des arbitrages à réaliser sur le projet immobilier et des délais nécessaires à la conduite d'un projet architectural nouveau.

	Nom - Fonction	Date	Visa
Rédacteur	Patricia ROMERO-GRIMAND, DRH	06/02/2019	
Vérificateur	Hervé CHARVET, DAF		
Approbateur	Julien COUVREUR, DG		
<b>Approbation par la cellule qualité et risques pour mise en application le</b>			